
Documents sauvegardés

Vendredi 4 juillet 2025 à 14 h 25

1 document

Sommaire

Documents sauvegardés • 1 document

Le Point.fr

28 juin 2025

« Comme le chante Étienne Daho... » : dix ténors du barreau racontent leur première plaidoirie

Anne Bouillon C'était en 2003. Anne Bouillon entrait dans la carrière et ne s'était pas encore spécialisée dans la défense des victimes de violences sexuelles. « Je défendais devant la ...

3

Documents sauvegardés

Le Point

© 2025 Le Point.fr. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois
et conventions internationales sur le droit
d'auteur et son utilisation est régie par ces
lois et conventions.

Nom de la source

Le Point.fr

Samedi 28 juin 2025

Type de source

Presse • Presse Web

Le Point.fr • no. 202505 •
2770 mots**Périodicité**

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

« Comme le chante Étienne Daho... » : dix ténors du barreau racontent leur première plaidoirie

Par Nicolas Bastuck

Marie Dosé, Patrick Maisonneuve, Jean-Yves Le Borgne... Qu'ont ressenti ces grands avocats en s'approchant de la barre pour plaider, la première fois ?

A nne Bouillon
C'était en 2003. Anne Bouillon entrait dans la carrière et ne s'était pas encore spécialisée dans la défense des victimes de violences sexuelles. « Je défendais devant la cour d'assises du Var une jeune fille toute frêle, toute petite, l'une de celles que l'on appelle de manière péjorative "les petites bonnes". » De très jeunes filles issues du bassin méditerranéen, que des criminels pratiquant la traite des êtres humains privent de leurs papiers et placent dans des familles aisées pour y être exploitées domestiquement et, bien souvent, sexuellement.

« Je me souviens de ses longs cheveux tressés et de ses baskets trouées. Ma cliente avait subi un viol de la part du fils aîné de la famille, un jeune homme bien sous tous rapports. Au-delà des faits dont j'étais saisie, j'ai voulu essayer de comprendre ce qui s'était joué dans cette famille d'apparence respectable, raconte Anne Bouillon.

Franck Dubray ; Nantes ; 04/10/2024 ; Portrait de l' avocate Anne Bouillon dans la salle des pas perdus du palais de justice de Nantes.(Photo Franck Dubray) (MaxPPP TagID: maxnewsspecialtwo016152.jpg) [Photo via MaxPPP] - Franck Dubray / MAXPPP / Franck Dubray/PHOTOPQR/OUEST FRANCE/MAXPPP« Cette affaire me permettra d'éprouver ce qui est devenu une constante dans mon système de défense, le fil conducteur de tout mon travail : j'ai cherché à comprendre comment une culture patriarcale systémique avait pu conduire ce jeune homme de bonne famille à considérer qu'il pouvait disposer à sa guise du corps des femmes. J'ai cherché dans son éducation ce qui avait pu l'amener à penser qu'il n'avait pas à s'empêcher », ajoute l'avocate nantaise, évoquant le « un homme, ça s'empêche » de Camus. J'ai aussi beaucoup parlé de ma cliente, de la vie qu'il lui restait à vivre. Comme le chante Étienne Daho, ce procès était pour elle le premier jour du reste de sa vie. Je me souviens d'avoir plaidé ça pour elle... »

Stéphane Babonneau, avocat au barreau de Paris. - EFE/EPA/DANIEL GONZALEZ/MaxPPP

Collaborateur d'un des cabinets les plus huppés de Paris, Stéphane Babonneau était promis à une carrière prometteuse dans le droit des affaires. Sauf que... « Je voulais plaider, faire du pénal, être un avocat de palais », confie-t-il. Il a 27 ans quand la SCP Normand et Associés, qui l'a recruté, lui confie son premier dossier criminel. Une jeune Colombienne, en partance pour un centre de vacances où l'attend un job d'animatrice, demande son chemin à un inconnu, gare de Lyon. Elle ne parle pas français et ne connaît pas Paris. Son interlocuteur l'entraîne dans un parking et la viole sous la menace d'un couteau, sur un matelas miteux dissimulé derrière un pilier du deuxième sous-sol. Me Babonneau est partie civile. « Je n'avais aucune expérience, j'ai balayé tous mes préjugés et abordé le dossier avec humanité et humilité, se souvient celui qui, des années plus tard, deviendra l'avocat de Gisèle Pelicot. Après son agression, ma cliente est rentrée chez elle et n'a parlé à personne de

©PHOTOPQR/OUEST

FRANCE/

Stéphane Babonneau

Documents sauvegardés

ce qu'elle avait subi. » Première leçon : le viol modifie de manière irréparable l'identité de celui qui en est victime. « La vie de ma cliente n'était plus la même, quelque chose s'était cassé. » Deuxième enseignement : ce n'est pas un monstre, mais un jeune mineur, en rupture familiale et vivant dans la rue, que la cour d'assises devait juger.

Le procès d'assises est un moment de civilisation. Stéphane Babonneau

« La confiance que m'accordait ma cliente, son récit mais aussi l'écoute de ce que l'accusé avait à dire m'ont permis de trouver les mots. Le procès d'assises est un moment de civilisation. En cherchant à comprendre, on répare la société. » Après cette expérience fondatrice, Me Babonneau fera le choix de plaider « des deux côtés de la barre ».

« Je défends des victimes et des accusés. Comme le disait l'immense Jean-Marc Varaut, ma parole est à celui qui me la demande. Je me tiens aux côtés d'êtres humains qui m'ont choisi, que j'ai choisis aussi, et qui traversent l'un des moments les plus terribles de leur vie, face à un système qu'ils ne connaissent pas. La victime va devoir renoncer à sa pudeur, à la part la plus intime d'elle-même ; l'accusé joue sa vie et ne pourra compter que sur son avocat pour affronter l'hostilité de la salle d'audience et un processus qui peut être d'une violence extrême. Quelle que soit sa position, l'avocat n'a pas d'autre arme que ses mots. »

Au procès de Mazan, Stéphane Babonneau s'est absenté quatre jours pour aller plaider une autre affaire : un homme était jugé à Paris pour un féminicide et il avait accepté de le défendre. « Gisèle Pelicot le savait et n'a rien trouvé à y

redire. »

Pascal-Pierre Garbarini

Pascal Pierre Garbarini. avocat - Cabinet GARBARINI/SP

Me Pascal-Pierre Garbarini n'a jamais oublié le visage de cette jeune Cap-Verdienne accusée d'avoir tué son bébé en le secouant, et qu'il eut l'« honneur » de défendre en 1993 aux assises de Paris. « C'était ma deuxième fois, les faits étaient très graves et très tristes. Émotionnellement, c'était affreux. »

C'est la magie de l'audience et de l'oralité des débats : j'ai pu offrir aux jurés une autre grille de lecture. Pascal-Pierre Garbarini

Dans sa déposition, le policier enquêteur avait décrit la petite chambre de bonne dans laquelle la mère vivait avec son enfant. « L'inspecteur a noté que les lieux étaient bien entretenus. Malgré leur exigüité, un espace avait été aménagé pour l'enfant. Son linge était propre, plié, et dans l'armoire à pharmacie il y avait de la pommade et du sérum physiologique », se souvient Me Garbarini. Ces éléments m'ont beaucoup aidé. Ils ne correspondaient pas au profil de la mère qui voulait tuer son bébé. Les débats ont permis d'établir que le père de l'enfant, qui avait disparu à sa naissance, resurgissait de temps à autre, harcelant la mère. Le petit pleurait, le téléphone sonnait toute la journée, ma cliente n'en pouvait plus... » Un jour de totale détresse, elle perd pied, attrape son nourrisson trop vigoureusement. Sa tête heurte les barreaux de son petit lit. Fracture du rocher. Décès.

« C'est la magie de l'audience et de l'oralité des débats : j'ai pu offrir aux jurés une autre grille de lecture que celle

que donnaient les éléments de papier du dossier. J'ai pu les convaincre que ma cliente ne souhaitait pas la mort de son bébé. »

Les faits seront requalifiés en homicide involontaire. La cliente de Me Garbarini a été condamnée à quatre ans de prison.

Frank Berton

Frank Berton, avocat au barreau de Lille. - REY Jérôme/PHOTOPQR/LA PROVENCE/MAXPPP

« J'ai prêté serment le 13 décembre 1989 et plaidé aux assises le 5 janvier suivant, dans une affaire d'assassinat précédé d'actes de torture et de barbarie, raconte Frank Berton, figure du barreau lillois. Didier Wacogne, président de la cour d'assises, était venu nous écouter plaider à l'école des avocats dans une reconstitution de procès. Il m'a dit : "J'ai bien aimé votre prestation, je vais vous désigner pour la prochaine session." Voilà comment je me suis retrouvé dans ce dossier horrible, entouré de ceux que j'admirais : Éric Dupond-Moretti, le bâtonnier Brochen, Jean-Marie Descamps, notre maître à tous. J'avais 27 ans, vingt-deux jours de barreau à mon actif, et, comme j'étais le minot de la bande, j'ai plaidé en premier. »

La perpétuité avait été requise, j'ai obtenu une peine à temps. Pour une première, le résultat n'était pas si mauvais. Franck Berton

L'affaire n'était pas des plus simples : un SDF avait été torturé par d'autres SDF et laissé pour mort dans une grange, où son cadavre en putréfaction avait fini par être retrouvé. « Mon client avait donné le coup de pied fatal au malheureux supplicié, se souvient Me Berton. J'ai plaidé l'enchaînement de

Documents sauvegardés

la violence, la meute, l'alcool, le désœuvrement. Je n'ai pas plaidé contre le box, mais j'ai tout de même essayé de me démarquer en rendant à l'homme que je défendais la part d'humanité qu'il avait perdue dans ce crime épouvantable. Quand j'ai eu fini, le président m'a félicité et a suspendu les débats. Mes chers confrères étaient verts de rage ! »

Frank Berton venait de subir le baptême du feu et se frayait une place dans la petite communauté des pénalistes du Nord. « La perpétuité avait été requise, j'ai obtenu une peine à temps dont je ne me souviens plus du quantum. Mais pour une première, le résultat n'était pas si mauvais », dit-il en souriant trente-cinq ans plus tard.

Jacqueline Laffont-Haïk

Jacqueline Laffont-Haïk, avocate au barreau de Paris. - NIVIERE/SIPA

Tout le monde savait que ce garçon n'avait rien à faire en prison. Jacqueline Laffont-Haïk

« Je venais d'avoir 23 ans, c'était l'une de mes premières affaires d'assises et je ne l'ai jamais oubliée, raconte Jacqueline Laffont. Le jeune homme que je défendais avait à peu près le même âge que moi. Son histoire était tragique : fruit d'une relation incestueuse entre sa mère et son grand-père, il menait une vie chaotique, seul au monde. » Impliqué dans divers dossiers, le client de Me Laffont avait bénéficié chaque fois de l'article 64 de l'ancien Code pénal, qui considérait qu'il n'y avait « ni crime, ni délit quand le prévenu était en état de démence ». « Régulièrement interné, mon client se trouvait cette fois à l'hôpital psychiatrique de Créteil. Les médecins ne savaient plus quoi en faire, lui les suppliait de le garder. Ils ont

voulu le mettre dehors ; alors il a mis le feu à sa chambre, causant la mort de plusieurs personnes. »

Arrive le procès : les experts le déclarent responsable de ses actes, lui refusant toute forme d'atténuation. « Tout le monde savait que ce garçon n'avait rien à faire en prison et chacun s'en accommodait. La volte-face des psychiatres m'a scandalisée. J'ai pris ça comme une profonde injustice, s'indigne aujourd'hui encore Me Laffont. Depuis, je me méfie des experts, de leurs conclusions parfois péremptoires et lapidaires. En tant qu'avocate, je ne pouvais me résoudre à cette lâcheté de la société. Nous avons été condamnés, mais à une peine relativement légère. » « Quelques années de prison », dans son souvenir...

Patrick Maisonneuve

Patrick Maisonneuve, avocat au barreau de Paris. - Alexis Sciard/IP3 PRESS/MAXPPP

« La première fois que j'ai eu les honneurs de la presse - une colonne dans Le Parisien libéré -, c'était après avoir plaidé pour un jeune chômeur qui avait braqué une banque avec une arme factice et que je défendais à Bobigny. Les faits avaient été correctionnalisés. Mon malheureux client, qui avait tout du Pied nickelé, s'était retrouvé prisonnier du sas de la succursale bancaire, ne sachant que faire de son arme en plastique. C'est dire s'il était méchant ! » ironise Patrick Maisonneuve, célébrité du barreau pénal.

J'ai obtenu un an avec sursis : un résultat honorable pour le gamin que j'étais. Patrick Maisonneuve

« J'avais un an de palais, j'ai plaidé l'état de désespoir dans lequel se trouvait ce

jeune homme, désœuvré et sans casier, qui n'avait rien calculé, rien préparé, au point d'en être réduit à demander aux employés de la banque de le délivrer du sas, ce qu'ils n'ont évidemment pas fait. La police n'avait plus qu'à le cueillir. »

Résultat des courses ? « J'ai obtenu un an avec sursis, un résultat somme toute honorable pour le gamin que j'étais moi aussi. »

Clarisse Serre

Clarisse Serre, avocate au barreau de la Seine-Saint-Denis. - Fitoussi/opale.photo

Avocate au barreau de Bobigny, Me Clarisse Serre n'a pas oublié sa première grande affaire : le braquage d'un fourgon de la Brinks, le 26 décembre 2000, à Gentilly (Val-de-Marne). Dans le box : l'aristocratie du grand banditisme - Antonio Ferrara, Joseph Menconi... - et, sur le banc de la défense, la fine fleur du barreau pénal - Pierre Haïk, Philippe Dehapiot, Jean-Louis Pelletier... Repéré par l'un de ces ténors qui l'avait entendue plaider en correctionnelle, Me Serre se voit proposer de défendre une « petite main ». « Le dossier faisait quinze tomes, le procès s'ouvrait quinze jours plus tard. J'ai dit oui », relate-t-elle.

J'en rêvais la nuit, de cet acquittement ! Clarisse Serre

« Je plaide, je donne tout ce que j'ai et j'y crois à fond. J'en rêvais la nuit, de cet acquittement ! Durant le délibéré, mon confrère Denis Giraud tempère mon enthousiasme et pronostique neuf ans pour mon client. J'ai pris neuf ans. J'étais très naïve. » Elle l'est restée et le revendique : « Il faut toujours y croire. Si l'avocat n'y croit pas, qui peut y

Documents sauvegardés

croire ? Je viens de fêter mes trente ans de barre et j'y crois toujours. » « Jamais tranquille, jamais blasée », Clarisse Serre ne connaît pas de sensations plus vertigineuses que les assises. « Je n'ai qu'une angoisse : perdre un jour mes cordes vocales et ne plus pouvoir plaider. J'aime tellement ça... »

Jean-Yves Le Borgne

Jean-Yves Le Borgne, avocat au barreau de Paris. - WIKIMEDIA COMMONS/SP

« C'était en 1974. Je venais de terminer mon service militaire, et un petit cabinet du boulevard Voltaire, dont le patron était un vieux monsieur à la santé fragile, m'avait recruté. Une ancienne collaboratrice lui donnait parfois un coup de main, mais elle était tombée malade à son tour si bien qu'il n'y avait plus personne pour aller plaider à la cour d'assises, et c'est le gamin que j'étais qui y fut envoyé », rapporte Me Jean-Yves Le Borgne.

Avec toute l'innocence et la naïveté de l'inexpérience, pas impressionné pour un sou, j'ai plaidé. Jean-Yves Le Borgne

« J'y suis allé comme si j'allais au tribunal de police, avec toute l'innocence et la naïveté de l'inexpérience, pas impressionné pour un sou, et j'ai plaidé. Ce n'était pas du courage mais de l'inconscience. »

Un homme était jugé aux assises de Paris pour une tentative de meurtre, un crime que l'on qualifiait à l'époque de « passionnel ». Le mari trompé avait failli tuer sa femme. « À l'époque, la société ne passait pas l'éponge, mais elle considérait qu'il y avait matière à circonstances atténuantes. Je ne saurais dire si j'ai bien plaidé, j'ai fait ce que j'ai pu.

J'ai évoqué la passion, l'amour déçu, la confiance trahie, autant de choses que l'on ne plaiderait plus aujourd'hui. J'ai obtenu un résultat convenable, quatre ou cinq ans, de mémoire, couverts par la détention provisoire de mon bonhomme. »

« Depuis, les peines se sont considérablement alourdies. Aujourd'hui, vous pouvez raconter ce que vous voulez, ça ne sert plus à grand-chose. C'est l'acquittement ou la peine maximale, on ne fait plus dans le détail. »

Christophe Ingrain

Christophe Ingrain, avocat au barreau de Paris. - IP3 PRESS/MAXPPP

De nombreux avocats rejoignent la magistrature ; le voyage inverse est beaucoup plus rare. C'est pourtant celui qu'a fait Christophe Ingrain, ex-juge d'instruction aujourd'hui associé du prestigieux cabinet Darrois. Spécialiste du droit pénal des affaires, Me Ingrain conserve un souvenir cuisant d'une de ses premières plaidoiries. « C'était devant le tribunal correctionnel de Créteil, je défendais un dirigeant d'entreprise connu dans une affaire de prise illégale d'intérêts. On a commencé à plaider à 23 h 30, face à un tribunal qui non seulement ne nous écoutait pas mais nous faisait sentir à quel point nous étions inutiles. Le président regardait sa montre, pressé d'en finir, ostensiblement exaspéré. Je n'ai jamais senti un tel mépris de la défense, c'était affreux. Magistrat, j'avais moi-même siégé en correctionnelle ; j'espère ne jamais avoir donné l'impression d'une telle morgue. Le tribunal a eu la main lourde, mais, heureusement, la peine a été considérablement adoucie en appel. »

Marie Dosé

Marie Dosé, avocate au barreau de Paris. - WIKIPEDIA/SP

« J'ai mille affaires en tête, mais ce que je retiens de plus fort, de plus intense, les dernières images que je conserverai de ce métier, quand tout s'arrêtera, ce sont celles de ces femmes, de ces mères, de ces filles, de ces épouses emprisonnées à qui je suis allée rendre visite en maison d'arrêt. C'est là, au parloir des prisons, que j'ai vécu les moments les plus bouleversants de mon métier, évoque Marie Dosé. Vingt visages me reviennent, notamment celui de cette femme enceinte de sept mois à qui j'ai dû annoncer la mort de son mari, tombé sous les balles d'un règlement de comptes. Je la vois encore se lever et me frapper, me frapper violemment jusqu'à me tomber dans les bras. »

« Dans notre société, les femmes criminelles, les femmes emprisonnées restent un immense tabou, poursuit l'avocate. Je me souviens de leurs mots, qui expriment toute la violence de leur trajectoire. Chaque fois, j'ai été frappée par leur culpabilité, immense et singulière, une culpabilité que je n'ai encore jamais rencontrée chez les hommes que je défends. Elles ont ces formules, toujours les mêmes : "Je ne veux rien, ne demandez rien, faites juste en sorte que mes proches soient épargnés." »

Cet article est paru dans Le Point.fr

http://www.lepoint.fr/culture/comme-le-chante-etienne-daho-dix-tenors-du-barreau-racontent-leur-premiere-plaidoirie-28-06-2025-2593192_3.php